



Mairie de TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE

Département d'Eure et Loir

Communauté de Communes du Perche

6, Rue de la Mairie -28400 – TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE.

Tél. fax : 02 37 52 16 55

E-mail trizay.mairie@wanadoo.fr

Site <http://www.trizay-perche.org>



Extrait du registre des délibérations

Du 30 JUN 2022

Conseil Municipal

Convocation adressée le vingt-trois juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Trizay-Coutretôt-Saint-Serge, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Bertrand de MONICAULT, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. de MONICAULT Bertrand, Mme SAULNIER Josette, M. VALLEE Dany, Mme GRENECHE Sandrine, M. BAILLEAU Ludovic, M. GOUPIL Christophe, M. CHAUVIN Arnaud formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Mme JOBLET Brigitte, M. de KERGORLAY Bertrand, M. SAUQUES Nicolas

Secrétaire de séance : Mme SAULNIER Josette

Le compte-rendu de la séance du 21 avril 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

OBJET : PROJET DE MODIFICATION DU PERIMETRE D'INTERVENTION D'ENERGIE EURE-ET-LOIR

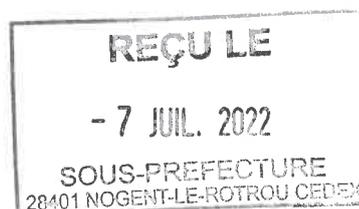
Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le comité syndical d'ENERGIE Eure-et-Loir s'est prononcé favorablement le 4 mai dernier sur une modification du périmètre d'intervention du syndicat.

En l'état, il s'avère en effet que la communauté de communes du Bonnevalais et la communauté de communes Cœur de Beauce ont toutes deux sollicité leur adhésion à la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques.

Dans ces conditions, et conformément aux dispositions inscrites au code général des collectivités territoriales, il revient à présent au conseil municipal de se prononcer par délibération sur cette question.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve les demandes d'adhésion à la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques formulées par les communautés de communes du Bonnevalais et Cœur de Beauce auprès d'Energie Eure-et-Loir.
- Approuve dans ces conditions le projet de modification du périmètre d'intervention d'ENERGIE Eure-et-Loir.



Pour extrait, certifié conforme
Le Maire

Bertrand de MONICAULT



Certifié exécutoire compte tenu de

La transmission en Préfecture (ou Sous-Préfecture) le :

La Publication le :

Le Maire,